

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. MILLOT**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. REBSAMEN - Mme POPARD**OBJET****DE LA DELIBERATION****Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2006 - Approbation**

Monsieur Alain Millot est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2006, conformément aux articles L. 2121.31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992.

Aux termes de l'article L 2121.14 du même code, il vous appartient d'élire votre président pour la discussion de ce compte. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, je vous invite à procéder à la désignation du Président.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2006, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

I - RESULTATS DE L'EXERCICE 2006 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal	Camping	Stationnement	Auditorium	ZAC Cleme ceau Boudro nnée	Budget général
Excédent de fonctionnement	18 607 468,26	29 406,83	270 840,06	277	0,00	19 184
Déficit d'investissement	16 236 166,24	29 406,83	270 840,06	061,52	0,00	776,67
				277		16 813
				061,52		474,65
Résultat de clôture	2 371 302,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 371 302,02

Ces résultats seront affectés au budget supplémentaire 2007. Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les dépenses nouvelles inscrites à ce budget.

II - LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2006, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	Budget général
<u>Investissement</u>				
- Dépenses	13 657 881,92	131 143,58	27 890,66	13 816 916,16
- Recettes	13 657 881,92	131 143,58	27 890,66	13 816 916,16
Besoin de financement	-	-	-	-
<u>Fonctionnement</u>				
- Dépenses	204 028,50	-	-	204 028,50
- Recettes	-	-	-	-
Besoin de financement	204 028,50	-	-	204 028,50

III - LES TAUX D'EXECUTION

Les comparaisons sur trois exercices montrent que les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement sont en amélioration permanente.

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, réalisées à 100 %.

	2004	2005	2006
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	95,28 %	96,46 %	97,25 %
. <i>frais de personnel</i>	99,09 %	98,54 %	99,65 %
. <i>charges à caractère général</i>	90,56 %	93,18 %	94,72 %
. <i>charges financières</i>	88,91 %	99,17 %	92,03 %
. <i>autres charges</i>	91,42 %	93,21 %	94,38 %
- Recettes réelles de fonctionnement (dont prévision et réalisation du produits des cessions)	97,99 %	100,55 %	100,06 %
- Dépenses réelles d'investissement dont :	63,91 %	81,50 %	77,79 %
. <i>dépenses d'équipement</i>	52,12 %	75,37 %	69,74 %
. <i>remboursement du capital de la dette</i>	84,03 %	97,31 %	99,09 %
- Recettes réelles d'investissement (hors prévision du produit des cessions)	58,72 %	75,45 %	62,42 %

En section d'investissement, on observe un léger fléchissement du taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport à l'année 2005 compensé par la constitution de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement affichent également un taux moindre en raison d'un recours à l'emprunt inférieur à la prévision d'origine.

IV – ETUDE DES DIFFERENTS BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	177 170 168,23	52 798 031,21	229 968
Dépenses d'ordre	14 337 775,03	6 121 690,15	199,44
			20 459 465,18
Total dépenses	191 507 943,26	58 919 721,36	
Recettes réelles	199 214 173,02	22 898 572,89	250 427
Recettes d'ordre	3 190 575,86	17 268 889,32	664,62
			222 112
Total recettes	202 404 748,88	40 167 462,21	745,91
			20 459 465,18
			242 572
			211,09
Résultat de l'exercice	10 896 805,62	- 18 752 259,15	- 7 855 453,53

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	7 710 662,64	13 787 962,19	21 498 624,83
Déficit d'investissement	-	- 11 271 869,28	- 11 271 869,28
Résultat reporté de l'exercice antérieur	7 710 662,64	2 516 092,91	10 226 755,55

Résultat de clôture	18 607 468,26	- 16 236 166,24	2 371 302,02
----------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 177,170 M€, celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Elles progressent globalement de 3,7 % par rapport à 2005.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2005	2006	Variation
012	Charges de personnel	99,204	101,852	+ 2,7 %
011	Charges à caractère général	32,119	35,766	+ 11,4 %
65 – 656	Autres charges de gestion courante	26,940	27,337	+ 1,5 %
67	Charges exceptionnelles	5,148	5,883	+ 14,3 %
66	Intérêts et mouvements financiers	7,379	6,332	- 14,2 %
	TOTAL	170,790	177,170	+ 3,7 %

Chapitre 012 - Les charges de personnel : 101,852 M€

Différents facteurs sont à l'origine de l'augmentation de la charge salariale (+ 2,7 %).

En plus du traditionnel G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité), cette année 2006 a été marquée par la hausse du point d'indice en juillet (+ 0,5 %) et par l'application d'un point d'indice majoré supplémentaire pour les agents à compter du mois de novembre.

Le complément de régime indemnitaire (25 € par mois pour les agents de catégorie A, 32 € pour les agents de catégorie B et 35 € pour les agents de catégorie C), mis en place courant 2005 avec paiement de sept mois sur douze, a été versé en année pleine en 2006.

Diverses mesures catégorielles (reclassement des agents de catégorie C et refonte des échelles de traitement 2, 3, 4 et 5), qui avaient pris effet en novembre 2005, ont également eu un impact en 2006, en année pleine.

Enfin, comme elle s'était engagée à le faire dès 2001, la Ville a poursuivi sa politique de résorption de l'emploi précaire : soixante-neuf agents ont été touchés par cette mesure en 2006.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 35,766 M€

Ces dépenses, qui s'élèvent à 35,766 M€, enregistrent une hausse sensible de 11,4 %. Les évolutions constatées sur les principaux postes de dépenses sont les suivantes :

* achats de prestations de service (article 6042)... 6,079 M€ (+ 19,8 %)

- développement des programmes d'actions en faveur de la jeunesse (<i>prestations périscolaires, création de centres de loisirs sans hébergement et d'un accueil jeunes</i>).....	1,853 M€ (+ 124,5 %)
- accueil des jeunes enfants dans les crèches privées « Croix Rouge » et « Princes de Condé ».....	0,770 M€
- administration générale de la collectivité.....	0,702 M€
<i>(redevances « déchets », restauration des agents communaux au Centre de Rencontres Internationales et de Séjour, nettoyage de locaux rue Victor Dumay)</i>	
- prestations culturelles..... <i>(expositions, spectacles)</i>	0,587 M€
- information, communication.....	0,307 M€
- gardiennage de chantiers.....	0,269 M€ (+ 101,3 %)
* eau et assainissement (article 60611).....	1,290 M€ (- 14,1 %)

La dépense comptabilisée en 2005 était exceptionnellement élevée en raison de reports de facturation de l'année 2004 et de fuites constatées sur le réseau.

* électricité (articles 60612 - 611.1).....	2,653 M€ (- 0,3 %)
* gaz (articles 60612.2 - 611.1).....	1,868 M€ (+ 28,8 %)
* chauffage urbain (article 60613).....	0,360 M€ (+ 49,1 %)
* combustibles (articles 60621 - 611.3).....	1,229 M€ (+ 19,8 %)
* carburants (article 60622).....	0,706 M€ (+ 11,2 %)
* maintenance (article 6156).....	3,111 M€ (+ 19,6 %)

Les fortes hausses tarifaires, associées à des conditions hivernales plus rigoureuses sont à l'origine de l'importante hausse des dépenses énergétiques. Pour limiter cette évolution inexorable, la Ville a décidé de maîtriser sa consommation de fluides et de moderniser le mode de gestion de ses installations de chauffage. Un contrat de fourniture d'énergie et de maintenance des équipements a été signé pour mieux répondre à cette attente.

* alimentation (article 60623).....	2,349 M€ (+ 37,9 %)
-------------------------------------	---------------------

La croissance des dépenses alimentaires est liée à l'augmentation de la production de repas par la cuisine centrale qui a fonctionné en année pleine en 2006. Ce service a fourni des repas à l'ensemble des restaurants scolaires de la Ville et aux personnes âgées qui en ont fait la demande.

* petites fournitures (article 60628).....	1,985 M€ (+ 15,3 %)
--	---------------------

Une importante commande de sel de déneigement l'hiver dernier ainsi que l'achat de fournitures nécessaires à la distribution des repas livrés par la cuisine centrale sont à l'origine de cette augmentation.

* fournitures de petits équipements (article 60632)... 1,224 M€ (+ 7,3 %)

Des achats plus conséquents de pièces destinées au garage municipal expliquent pour partie cette augmentation.

* locations mobilières (article 6135)..... 0,787 M€ (+ 33,5 %)

Cette hausse de crédit est consécutive à la mise à la disposition du public de bornes internet et à la location plus fréquente de véhicules frigorifiques et de linge de cuisine en corrélation avec le fonctionnement en année pleine de la cuisine centrale.

* primes d'assurance (article 616)..... 0,854 M€ (+ 16,8 %)

Un nouveau marché d'assurance de dommages aux biens modifiant les conditions de garanties, de franchises et de tarification est intervenu dans le courant de l'année 2005.

* frais d'affranchissement (article 6261)..... 0,546 M€ (+ 2,5 %)

* frais de télécommunication (article 6262)..... 0,573 M€ (- 4,8 %)

* taxes foncières (article 63512)..... 0,874 M€ (+ 9,5 %)

Chapitres 65 et 656 - Les autres charges de gestion courante : 27,337 M€

En progression de 1,5 %, celles-ci recouvrent :

⇒ **les subventions d'équilibre aux budgets annexes** (article 6521)..... **4,149 M€**

Celles-ci ont évolué de la manière suivante :

Budgets annexes	2005	2006	Variation
Camping	0,041	0,045	+ 9,7
La Vapeur (<i>régie autonome à compter de 2006</i>)	0,669	-	%
Stationnement	1,460	1,408	-
Auditorium	2,950	2,696	- 3,6 %
			- 8,6 %
TOTAL dont budget La Vapeur	5,120	4,149	- 19,0 %
TOTAL hors budget La Vapeur	4,451	4,149	- 6,8 %

Au budget du stationnement, la baisse des charges financières conjuguée à l'évolution positive des recettes a permis de diminuer la participation du budget principal.

A l'Auditorium, l'émission de titres de recettes à l'encontre d'entreprises ayant participé à la construction du bâtiment a permis de réduire le déficit d'investissement et, par voie de conséquence, la participation du budget principal.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes publics.....** **9,083 M€**
(subdivisions du compte 6573)

dont :

- subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362)..... 7,304 M€

En 2006, la Ville a accru son aide en faveur du CCAS en lui attribuant près de 1,7 M€ supplémentaires.

- participations financières versées à la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des centres sociaux cogérés (article 65738)..... 1,474 M€

Les autres subventions concernent, pour l'essentiel, la caisse des écoles (0,064 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre des contributions à la carte « culture étudiants » et aux correspondants de nuit (0,188 M€).

Le montant des participations versées aux organismes publics, qui s'élevait à 7,374 M€ en 2005, a progressé de 18,8 %.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé** **12,765 M€**
(article 6574)

Celles-ci regroupent les subventions aux associations locales et les participations versées à des organismes para-publics, tels que le Comité d'Action Sociale, la Mutuelle des Agents Communaux et assimilés de l'Agglomération Dijonnaise, l'Office de Tourisme.

Figurent également au chapitre des autres charges de gestion courante les indemnités, cotisations, frais de formation et de mission des élus (0,911 M€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (0,149 M€), les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale tels que le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure ou le Syndicat Mixte du Dijonnais (0,140 M€) et les pertes sur créances irrécouvrables (0,113 M€).

Le total des subventions attribuées aux organismes privés et comptabilisées à l'article 6574 est quasiment identique à celui de l'année 2005 (12,769 M€).

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles : 5,883 M€

Sont essentiellement comptabilisées à ce chapitre :

- la subvention d'équilibre aux régies autonomes (article 67442)
 - du Grand Théâtre (5,069 M€) en augmentation de 6,7 %
 - de la Vapeur (0,559 M€)
- les bourses municipales d'enseignement supérieur (article 6714) : 0,147 M€

La progression d'ensemble est de 14,3 %.

Chapitre 66 - Les charges financières : 6,332 M€

Les charges financières ont baissé de 1,047 M€ (- 14,2 %) entre 2005 et 2006 en raison d'opérations, entre autres, de réaménagement menées sur ces deux exercices.

B - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 194,290 M€ à 199,214 M€, progressent de 2,5 %.

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2005	2006	Variation
73	Fiscalité locale	117,69	122,042	+ 3,7 %
74	Dotations et participations	6	52,226	- 1,8 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53,156	10,298	+ 18,3 %
75	Autres produits de gestion courante	8,708	6,268	+ 7,6 %
77	Produits exceptionnels	5,823	7,980	- 4,3 %
013 - 76 - 79	Produits divers	8,337	0,400	- 29,8 %
	TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)	194,290	199,214	+ 2,5 %

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 122,042 M€

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties s'élève à 72,348 M€ contre 68,721 M€ en 2005 (+ 5,3 %), l'évolution globale des bases et des taux d'imposition étant rappelée ci-dessous :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Evolution des bases	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 4,7 %
<i>dont</i>			
<i>évolution légale (loi de finances)</i>	1,8 %	1,8 %	1,8 %
<i>évolution physique</i>	1,7 %	1,5 %	2,9 %
Evolution des taux	+ 1,7 %	+ 1,7 %	+ 1,7 %
Produit net hors rôle supplémentaire	30,944 M€	40,980 M€	0,222 M€

⇒ Les dotations communautaires (articles 7321 - 7322)

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a versé à la Ville des dotations à hauteur de 35,636 M€ (35,499 M€ en 2005). Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2006, l'attribution de compensation est restée la même (28,578 M€) ; en revanche, la dotation de solidarité communautaire a, cette année encore, évolué favorablement pour Dijon (+ 2 %).

⇒ Les droits et taxes (subdivisions des comptes 733 à 738)

La commune a également perçu des droits et taxes à hauteur de 14,058 M€ parmi lesquels figurent :

- les droits de stationnement : 6,498 M€ (- 2,2 %) au total ; seules les recettes concernant les parkings de surface (3,534 M€) sont comptabilisées au budget principal ; les recettes des parkings couverts (2,964 M€) sont enregistrées, pour leur part, au budget annexe du Stationnement,
- les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière : 6,525 M€ (+ 11,2 %),
- la taxe sur l'électricité : 2,273 M€ (+ 2,1 %),
- les droits de place et d'occupation du domaine public : 1,287 M€ (+ 8,7 %).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 52,226 M€

Une baisse de 1,8 % est observée sur ce chapitre.

⇒ **Les dotations et compensations versées par l'Etat** (comptes 741 – 745 – 746 – 7471 et 748)

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est le principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements. Elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. En 2006, c'est une somme de 36,546 M€ qui a été attribuée à la collectivité, répartie comme suit :

En millions d'euros	2005	2006	Evolution	
			Valeur absolue	Pourcentage
Dotation forfaitaire	33,452	33,934	+ 0,482	+ 1,4 %
Dotation de solidarité urbaine	2,051	2,154	+ 0,103	+ 5,0 %
Dotation nationale de péréquation	0,217	0,458	+ 0,241	+ 110,7 %
TOTAL DGF	35,721	36,546	+ 0,825	+ 2,3 %

On notera que l'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est de loin inférieure à l'inflation, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, le complément de garantie de la dotation forfaitaire est fondé sur un calcul par habitant qui ne prend pas en compte les charges de centralité au détriment des « villes centre » telles que Dijon.

La dotation de solidarité urbaine a, comme en 2005, augmenté forfaitairement de 5 %. Enfin, le mode de calcul de la dotation nationale de péréquation, qui intègre la notion de potentiel financier, a permis à Dijon d'obtenir un montant plus important en 2006 qu'en 2005.

Les autres dotations :

* la dotation spéciale "instituteurs" destinée à compenser la charge supportée par les communes pour le logement des instituteurs, subit une constante érosion (0,118 M€ en 2006 contre 0,161 M€ en 2005), au fur et à mesure de l'intégration des instituteurs dans le cadre d'emploi des professeurs des écoles ;

* la dotation générale de décentralisation, qui est une compensation financière de l'Etat pour le fonctionnement des services communaux d'hygiène, de santé et des bibliothèques, est également en légère diminution (0,996 M€ contre 1,056 M€).

- **Les allocations compensatrices** regroupent les exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation ainsi que la dotation de compensation de taxe professionnelle ; elles accusent une baisse régulière (4,831 M€ en 2006 contre 5,065 M€ en 2005), soit - 4,6 %.

⇒ Les participations diverses (comptes 7471 à 7478)

.....Elles proviennent soit de l'Etat, soit d'autres organismes et s'élèvent globalement à 9,735 M€.

L'Etat accorde des remboursements pour les rémunérations d'agents en fin d'activité (0,210 M€), les cessations progressives d'activité (0,134 M€), les contrats « emploi solidarité » (0,112 M€) et « emplois jeunes » (0,198 M€) ; il attribue également quelques subventions, comme pour le fonctionnement du Conservatoire (0,318 M€). Au total, 1,394 M€ ont été versés à la Ville.

Les autres aides financières proviennent surtout de la Région (1,790 M€ hors Auditorium), du Département (0,564 M€ hors Auditorium), de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,202 M€). En 2006, la Région a très fortement participé au fonctionnement du Conservatoire (1,600 M€) ; le Département, pour sa part, subventionne traditionnellement les crèches et les garderies (0,363 M€). Enfin, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat « enfance jeunesse » se sont élevées à 5,589 M€.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 10,298 M€

Les produits des services ont progressé de 18,3 % en 2006. Les principaux secteurs générateurs de recettes sont les services à caractère :

- culturel (article 7062) : 0,426 M€ (+ 3,9 %),
- sportif (article 70631) : 0,895 M€ (+ 1,8 %),
- de loisirs (article 70632) : 0,713 M€ (+ 22,4 %),
- social (article 7066) : 1,833 M€ (+ 0,8 %),
- périscolaires et d'enseignement (article 7067) : 2,906 M€ (+ 11,3 %).

Les produits émanant des services rendus aux usagers évoluent modérément par rapport à l'exercice précédent. La nouvelle politique tarifaire, qui tient compte des revenus des familles, explique cette situation.

Seuls les produits des services périscolaires et de loisirs progressent sensiblement en raison du fort développement des activités proposées et du nombre de bénéficiaires.

En fait, l'évolution du chapitre 70 est surtout liée au remboursement, par le Centre Communal d'Action Sociale, du montant des repas fabriqués par la cuisine centrale et livrés depuis 2006 au domicile des personnes âgées (0,699 M€) et par la revente d'un stock de fuel appartenant à la Ville, lors de la mise en place du nouveau marché de chaufferies (0,362 M€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6,268 M€

L'évolution du chapitre 75 (+ 7,6 %) est due :

- aux revenus des immeubles (article 752) : 1,019 M€ contre 0,758 M€ : les indemnités d'occupation des foyers-résidences pour personnes âgées versées à la Ville par le Centre Communal d'Action Sociale ont, en effet, été comptabilisées en année pleine,
- aux redevances dues par les concessionnaires et fermiers (article 757) : la société Lyonnaise des Eaux et l'association du parc des expositions et congrès ont versé globalement à la Ville 4,993 M€ contre 4,784 M€ en 2005.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 7,980 M€

Les produits exceptionnels accusent une baisse de 4,3 %. Le volume des cessions (6,986 M€) a légèrement fléchi par rapport à 2005 (7,770 M€). Cette année, un grand nombre d'opérations de revente a été effectué dans le cadre de l'aide au secteur locatif (5,985 M€).

Enfin, les autres recettes de fonctionnement, qui n'appellent pas de commentaires particuliers et sont simplement citées pour mémoire, concernent les atténuations de charges, comptabilisées au chapitre 013 (0,389 M€) et les produits financiers figurant au chapitre 76 (0,011 M€).

C - Les dépenses d'investissement

En 2006, la charge de l'investissement, qui représente 52,798 M€, diminue de 4,5 %. Pour une meilleure comparaison, il convient toutefois de réintégrer sur l'année 2005 les subventions d'équipement et fonds de concours qui, à cette époque, étaient comptabilisés en section de fonctionnement.

La baisse réellement constatée ressort ainsi à 5 %, dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement	2005	2006	Variation
Dépenses d'équipement	46,320	43,253	- 6,6 %
Subventions versées	0,349	1,327	+ 280,2 %
Remboursement du capital de la dette	8,931	8,208	- 8,1 %
Autres	0,006	0,010	+ 66,7 %
TOTAL	55,606	52,798	- 5,0 %

1 - Les dépenses d'équipement : 44,580 M€

Celles-ci sont en baisse de 4,5 %, les évolutions constatées par chapitre ou par compte étant les suivantes :

	Nature des recettes	2005	2006	Variation
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2,459	3,142	+ 27,8 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	12,041	6,028	- 49,9 %
Compte 1687	Acquisitions par échéances	0,750	0,838	+ 11,7 %
Chapitre 23	Travaux en cours	31,021	33,245	+ 7,2 %
Compte 454	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,049	-	-
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,349	1,327	+ 280,2 %
	TOTAL	46,669	44,580	- 4,5 %

Ce tableau démontre que le volume de travaux comptabilisé au chapitre 23 pour plus de 33 millions d'euros a été plus important en 2006 qu'en 2005. En revanche, le montant du chapitre 21 qui était exceptionnel en 2005 du fait de l'acquisition des foyers-résidences pour personnes âgées, a retrouvé son rythme de croisière en 2006.

Pour mémoire, les principales réalisations ont été les suivantes :

* Travaux dans les groupes scolaires et restauration scolaire.....	3,255 M€
* Equipement, signalisation, travaux de voirie.....	3,054 M€
* Aménagement de la place de la Libération.....	3,030 M€
* Aménagement de la place Granville.....	1,085 M€
* Réfection du viaduc Kennedy.....	1,706 M€
* Construction du gymnase et de la salle de quartier Junot.....	2,829 M€
* Construction du gymnase et de la salle des fêtes des Grésilles.....	2,455 M€
* Aménagement de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche.....	2,298 M€
* Rénovation du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour..	2,271 M€
* Construction de la médiathèque Champollion.....	1,912 M€
* Acquisitions de bâtiments dans le cadre de l'aide au secteur locatif.	1,512 M€
* Modernisation de l'éclairage public.....	1,398 M€
* Rénovation de la crèche Montchapet.....	1,047 M€
* Travaux liés à la nouvelle implantation des services municipaux.....	0,983 M€
* Rénovation du stade Gaston Gérard.....	0,842 M€
* Solde dû pour l'acquisition des anciennes casernes militaires.....	0,750 M€
* Rénovation du Musée des Beaux-Arts.....	0,749 M€
* Création de la mairie annexe de la Toison d'Or.....	0,351 M€.

2 - Les subventions d'équipement versées : 1,327 M€

En 2006, ce poste de dépense a connu une forte évolution :

- subventions pour surcharge foncière et au titre du déficit d'opération : 0,442 M€,
- subventions versées à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) :
 - dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles : 0,350 M€,
 - pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly : 0,228 M€,
- subvention pour la création du Pôle d'Art Contemporain (1er acompte) : 0,126 M€.

3 - Le remboursement du capital de la dette : 8,208 M€

Tous budgets confondus, le remboursement du capital de la dette s'élève à 9,706 M€.

L'annuité totale de l'exercice 2006, comparée à celle de 2005, se répartit de la manière suivante :

	2005	2006
Annuité totale	18,978	17,982
dont :		
<i>Capital</i>	10,419	9,706
<i>Intérêts</i>	8,559	8,273
ENCOURS de la DETTE	233,211	232,243

Les réaménagements d'emprunts réalisés au cours des exercices passés permettent de bien maîtriser la charge budgétaire de la dette.

D - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 22,899 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés, et se décomposent ainsi :

Chapitre	Recettes d'investissement	2005	2006	Variation
10	Dotations et fonds propres	3,445	5,406	+ 56,9 %
13	Subventions d'investissement	8,934	8,186	- 8,4 %
16	Produit des emprunts	18,267	7,835	- 57,1 %
27	Autres immobilisations financières	2,051	1,457	- 28,9 %
(21-23-165)	Remboursements divers	0,004	0,015	+ 275,0 %
TOTAL		32,701	22,899	- 30,0 %

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres : 5,406 M€

Il s'agit :

- du fonds de compensation de la TVA dont l'évolution est proportionnelle à celle des équipements (4,439 M€ en 2006 contre 2,456 M€ en 2005),
- de la taxe locale d'équipement (0,883 M€ en 2006 contre 0,873 M€ en 2005),
- des versements pour dépassement du plafond légal de densité et du coefficient d'occupation des sols (0,084 M€ contre 0,117 M€ en 2005).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 8,186 M€

En 2006, ces recettes sont principalement constituées par :

- le produit des amendes de police : 1,892 M€,
- les subventions d'équipement : 5,976 M€.

Certains projets, énumérés précédemment, sont subventionnés, pour les plus importants d'entre eux, par :

* l'Etat..... 2,078 M€

pour la médiathèque Champollion (0,684 M€), le gymnase (0,274 M€) et la salle des fêtes (0,190 M€) des Grésilles, les archives de la rue de Colmar (0,166 M€), le cellier de Clairvaux (0,149 M€), l'ancienne chapelle des Elus (0,148 M€), ainsi que les travaux réalisés par la Ville à la cité administrative Dampierre (0,242 M€ - remboursement) ;

* le Département..... 1,222 M€

pour le gymnase Junot (0,167 M€), le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon (0,150 M€), les monuments historiques (0,147 M€) la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche (0,140 M€), les travaux de voirie (0,120 M€), et le gymnase des Grésilles (0,100 M€) ;

* la Région..... 0,898 M€

pour le gymnase Junot (0,249 M€), le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon (0,205 M€), le gymnase des Grésilles (0,127 M€), les aménagements réalisés au parc municipal des sports (0,089 M€), et la médiathèque Champollion (0,069 M€) ;

* la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise..... 0,884 M€

pour la place de la Libération (0,404 M€), le gymnase Junot (0,254 M€), et le parking du Zénith (0,100 M€) ;

* la Caisse d'Allocations Familiales..... 0,279 M€

pour la rénovation de la crèche Montchapet et la création de la crèche des Varennes ;

* le Centre Hospitalier Universitaire..... 0,153 M€

pour des travaux de voirie nécessités par l'aménagement de son pôle logistique rue Gaffarel.

Chapitre 16 – Produit des emprunts : 7,835 M€

En 2006, le besoin de financement par l'emprunt n'a été que de 7,835 M€ contre 18,270 M€ en 2005. Le montant emprunté a été inférieur au montant remboursé, ce qui a permis de stabiliser le stock d'endettement de la Ville au 31 décembre 2006.

	2005	2006	Variation
Encours de la dette (Budget général)	233,210 M€	232,243 M€	- 0,967 M€

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 1,457 M€

Il s'agit pour l'essentiel d'un remboursement provenant du budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée, consécutif au paiement, par la société Bouygues, du solde dû pour la cession de droits à bâtir.

COMMENTAIRES SUR LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2006, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (5,540 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (2,358 M€) et moins-values (0,913 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 4,935 M€. Il convient également de noter les transferts de pénalités de renégociation de la dette en section d'investissement (1,261 M€) ainsi que l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui, comme en 2005, s'est élevée à 0,826 M€.

Après examen du budget principal, il convient d'examiner les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués à l'occasion de l'étude des subventions d'équilibre en provenance du budget principal.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a confié l'exploitation du camping à la Sarl « Bourgogne Vacances Loisirs en Camping » par voie d'affermage. Le budget annexe ne retrace donc que les mouvements budgétaires antérieurs à la délégation de ce service.

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	23 635,12	29 957,92	53
Dépenses d'ordre	245,00	-	593,04
Total dépenses	23 880,12	29 957,92	245,00
Recettes réelles	53 593,04	-	53
Recettes d'ordre	-	245,00	838,04
Total recettes	53 593,04	245,00	53
			245,00
			53
			838,04
Résultat de l'exercice	29 712,92	- 29 712,92	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en euros)

A – Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 23 635,12 €, les charges réelles de fonctionnement comprennent, pour l'essentiel, les règlements effectués au profit du prestataire de service qui a assuré temporairement le fonctionnement du camping et du port du canal. D'autres factures comme celles relatives à la consommation d'eau et à la collecte des déchets ont aussi été payées par la Ville.

B – Les recettes de fonctionnement

Les droits d'entrée au port de plaisance (8 346 €) et la subvention d'équilibre du budget principal (45 237 €) sont les principales recettes du budget annexe.

C – Les dépenses d'investissement

D'un montant de 29 957 €, elles ont été consacrées à la réfection de l'électricité du camping.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 253 247,15	1 177 247,10	4 430
Dépenses d'ordre	922 199,87	24 112,05	494,25
Total dépenses	4 175 447,02	1 201 359,15	946 311,92
Recettes réelles	4 429 712,41	-	5 376
Recettes d'ordre	16 574,67	929 737,25	806,17
Total recettes	4 446 287,08	929 737,25	4 429
			712,41
			946 311,92
			5 376
			024,33
Résultat de l'exercice	270 840,06	- 271 621,90	- 781,84

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	6 260,10	6 260,10
Déficit d'investissement	-	5 480,26	5 480,26
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	781,84	781,84

Résultat de clôture	270 840,06	- 270 840,06	0,00
----------------------------	-------------------	---------------------	-------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A – Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes sont passées de 3,478 M€ à 3,253 M€ (- 6,5 %). Cette baisse est surtout due aux opérations de réaménagement de dette qui ont permis de réduire les charges financières comptabilisées sur ce budget (0,737 M€ contre 0,980 M€ en 2005).

B – Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 4,430 M€ et sont en hausse de 1,8 %. Les droits de stationnement, qui ont été enregistrés à hauteur de 2,964 M€ contre 2,831 M€ en 2005, sont à l'origine de cette progression.

C – Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 1,177 M€, celles-ci comprennent :

- les dépenses déquiperment : 0,530 M€ (remplacement du matériel de péage et des groupes électrogènes au parking Grangier : 0,179 M€ - remise en état des ascenseurs et changement de la grille d'entrée au parking Trémouille : 0,097 M€ - installation de lecteurs de cartes bancaires dans les parkings : 0,052 M€ - création d'une nouvelle entrée au parking du Conservatoire : 0,041 M€, etc.),
- le remboursement du capital de la dette : 0,647 M€.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	4 592 538,44	1 041 226,02	5 633
Dépenses d'ordre	1 779 298,41	1 681 820,37	764,46
			3 461
Total dépenses	6 371 836,85	2 723 046,39	118,78
Recettes réelles	4 967 078,00	665 746,92	
Recettes d'ordre	1 681 820,37	1 779 298,41	9 094
			883,24
Total recettes	6 648 898,37	2 445 045,33	5 632
			824,92
			3 461
			118,78
			9 093
			943,70
Résultat de l'exercice	277 061,52	- 278 001,06	- 939,54

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	393 073,61	393 073,61
Déficit d'investissement	-	- 392 134,07	- 392 134,07
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	939,54	939,54
Résultat de clôture	277 061,52	- 277 061,52	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A – Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 4,592 M€, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 5,4 %.

Les charges financières sont passées de 0,381 M€ à 0,569 M€. En contrepartie, les charges de personnel ont accusé une baisse de 6,2 % (1,326 M€ contre 1,413 M€ en 2005).

B – Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 4,967 M€. Hors participation du budget principal, elles ont légèrement régressé (-1,9 %) en raison de moindres recouvrements de billetterie. Il est rappelé que la Région a apporté un soutien financier important au fonctionnement de l'Auditorium (1,198 M€) et que le Département a également participé à hauteur de 0,300 M€.

C – Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 1,041 M€, elles sont essentiellement consacrées au remboursement du capital de la dette (0,851 M€ contre 0,728 M€ en 2005) et, dans une plus faible mesure, à quelques acquisitions et travaux scéniques (0,089 M€) ainsi qu'aux règlements dus dans le cadre de la résolution de litige datant de la construction de l'Auditorium (0,101 M€).

D – Les recettes d'investissement

L'émission de titres de recette émis à l'encontre d'entreprises ayant participé à la construction de l'Auditorium a permis de comptabiliser une recette exceptionnelle de 0,666 M€.

Comme en 2005, le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	8 818,74	1 326 223,53	1 335 042,27
Dépenses d'ordre	-	4 409,37	4 409,37
Total dépenses	8 818,74	1 330 632,90	1 339 451,64
Recettes réelles	4 409,37	1 330 632,90	1 335 042,27
Recettes d'ordre	4 409,37	-	4 409,37
Total recettes	8 818,74	1 330 632,90	1 339 451,64
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

Le budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée a enregistré, en 2006, le solde du produit de la cession, à la société Bouygues, de droits à bâtir destinés à la construction de la cité des affaires (1,326 M€). La somme encaissée a ensuite été remboursée au budget principal.

V - CONCLUSION

L'étude du compte administratif 2006, sur la base du budget principal, et son évolution par rapport à 2005, font ressortir les points significatifs suivants :

en section de fonctionnement :

* une progression des dépenses de 6,380 M€ (+ 3,7 %) due :

a) à l'augmentation des charges à caractère général, qui ont progressé de 3,647 M€ en raison du développement des programmes d'action en faveur de la jeunesse, de la hausse du coût des fluides et de la croissance des dépenses alimentaires en relation avec l'augmentation de la production de repas par la cuisine centrale ;

b) à la croissance des frais de personnel (+ 2,648 M€), la Ville ayant, cette année encore, poursuivi sa politique de résorption de l'emploi précaire ; d'autres facteurs externes (revalorisation du point d'indice et mesures catégorielles) ont également contribué à cette progression ;

c) à la hausse des autres charges de gestion courante et des charges exceptionnelles (+ 1,132 M€ au total) en raison de participations financières plus conséquentes accordées au Centre Communal d'Action Sociale et à la Régie du Grand Théâtre.

En contrepartie, les charges financières ont baissé de 1,047 M€ en raison des opérations de réaménagement successives.

* une augmentation des recettes de fonctionnement de 4,924 M€ (+ 2,5 %) qui s'explique principalement par :

a) l'évolution positive de la fiscalité locale directe (+ 3,627 M€) et indirecte (+ 0,583 M€) et des dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,136 M€) ;

b) l'augmentation des produits des services (+ 1,590 M€) consécutive au développement des activités destinées aux enfants et aux jeunes et à l'augmentation de la production des repas par la cuisine centrale, conjuguée à la hausse des produits de gestion courante (+ 0,445 M€) ;

en revanche, certaines recettes ont été moins importantes :

c) le poste « dotations et participations » a fléchi de 0,930 M€ en raison de l'affaiblissement des compensations fiscales (0,229 M€) et de recouvrements moindres auprès d'organismes divers ;

d) les produits exceptionnels ont baissé de 0,357 M€, le volume des cessions immobilières ayant été moins élevé en 2006 qu'en 2005 ;

e) les produits divers ont diminué de 0,170 M€ ;

* l'évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, conduit à la détermination d'une épargne brute dite « capacité d'autofinancement » qui s'élève à 15,885 M€ au budget principal (16,902 M€ en 2005) ;

en section d'investissement :

* les dépenses d'équipement, qui avaient progressé fortement en 2005, accusent une légère baisse (- 3,67 M€) ; en effet, les acquisitions ont été moins nombreuses (- 5,242 M€) contrairement au volume de travaux réalisés (+ 2,175 M€) ;

* les subventions d'équipement versées, comptabilisées en investissement depuis 2006, ont évolué de manière sensible (+ 0,978 M€) ; ces sommes ont été attribuées dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles et pour la construction d'une maison de retraite dans les quartiers de Pouilly ;

* cette année encore, le remboursement du capital des emprunts a été moins élevé qu'en 2005, les opérations de réaménagement réalisées au cours des exercices précédents permettant de bien maîtriser la charge de la dette ; pour l'année 2006, cette charge s'élève à 8,208 M€ au budget principal et à 9,706 M€ au budget général ;

* après remboursement des emprunts, l'épargne nette qui s'élève à 7,677 M€ au budget de la Ville, est d'un bon niveau, quasiment comparable à celui de l'exercice antérieur (7,972 M€) ;

• enfin, les recettes d'investissement baissent globalement de 9,802 M€ en raison d'un recours à l'emprunt relativement faible (7,835 M€ en 2006 contre 18,267 M€ en 2005). Hors emprunt, l'évolution des recettes d'investissement est positive (+ 0,63 M€ soit + 4,4 %). Elle est surtout due à la bonne évolution du fonds de compensation de la TVA.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés,
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2006.

Délibération adoptée à la majorité par :

- pour : 41 voix
- contre : 1
- non-participation au vote : 11

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007




Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 3/07/07